



Vous serez installés dans une chaise confortable avec votre bébé pendant la durée du test.

Les cliniques n'ont pas d'aires de jeu supervisées. Si d'autres enfants vous accompagnent, merci d'amener une autre personne adulte pour les surveiller.

Dans la plupart des cas, les résultats vous seront communiqués immédiatement après l'examen.

Comment les parents peuvent-ils préparer leur bébé pour un ré-examen ou pour le diagnostic d'évaluation?

Le ré-examen et le diagnostic d'évaluation de l'audition sont tous les deux réalisés pendant que votre bébé dort. Essayez de planifier que votre bébé ait faim et soit fatigué lorsque vous arrivez pour votre rendez-vous. Vous pourrez ainsi le nourrir pour l'endormir plus facilement lors de l'examen. Voici quelques suggestions pour aider votre enfant à dormir pendant l'examen :

- Gardez votre bébé éveillé pendant au moins une heure avant l'examen.
- Si vous conduisez pour vous rendre au rendez-vous, faites-vous accompagner d'une autre personne adulte qui jouera avec votre bébé et le maintiendra éveillé.
- Amenez couvertures ou objets préférés, qui aideront votre bébé à s'endormir.
- Essayez de retarder le repas de votre bébé d'environ une heure et demie avant le rendez-vous.
- Le meilleur moment pour nourrir votre bébé est au début de l'examen.



Pour plus d'information, contactez votre clinique en audiologie locale du système de santé public, visitez le site Web du BCEHP au www.phsa.ca/earlyhearing ou appelez au 1-866-612-2347



Examen de l'audition Information pour les parents



BC Early Hearing Program Programme d'Audition Précoce de C.-B.

A service of BC Children's Hospital
and the Provincial Health Services Authority
Un service de l'Hôpital pour enfants de la C.-B.
et de la Régie provinciale de la santé

Aujourd'hui _____

vous bébé _____

a eu un examen de l'audition.

Votre bébé a besoin d'un ré-examen ou d'un diagnostic d'évaluation de l'audition plus poussé.

La détection précoce d'une perte auditive est très importante. C'est pour cela que l'audition de votre bébé a été vérifiée très tôt après sa naissance. La plupart des bébés ayant besoin d'examen supplémentaires se révèlent comme ayant une audition normale, mais certains sont diagnostiqués avec une perte auditive.

Il peut falloir plusieurs rendez-vous pour effectuer les évaluations auditives. Cela peut être frustrant pour les parents. Il est important de compléter les examens afin de connaître l'état de l'audition de votre bébé.



Quels types de tests sont utilisés?

Les tests administrés à votre bébé dépendront, selon que votre bébé a besoin d'un ré-examen ou d'un diagnostic d'évaluation.

Ré-examen

Si votre bébé a besoin d'un second test d'audition, il s'agira soit d'un test des Potentiels Évoqués Auditifs du Tronc Cérébral Automatisés (PEATCA)*, soit d'un test des Émissions Oto-acoustiques Automatisées (EOAA)**. Le PEATCA est utilisé dans la plupart des ré-examens de l'audition.

Le test PEATCA utilise des écouteurs souples spécialement conçus pour les bébés. Ces écouteurs sont posés sur les oreilles du bébé, et une série de déclencheurs sont émis. Trois petits capteurs sont placés sur le cou et la tête du bébé. Un examen avec le test PEATCA est plus long, généralement environ 30 minutes.

Pour les tests EOAA, un petit écouteur à embout souple est placé dans l'oreille externe du bébé, et des sons légers sont envoyés dans l'oreille. Lorsque l'oreille reçoit le son, la partie interne, appelée cochlée, produit une réponse qui est mesurée. Le test EOAA prend seulement quelques minutes si l'enfant est calme ou endormi.

Dans les deux tests, l'équipement auditif montre à quel point les oreilles du bébé réagissent bien aux sons.

Pour plus d'information et pour voir des photos de ces tests, allez à la section "For Families" ("Pour Familles") du site Web du BCEHP (www.phsa.ca/earlyhearing).

* = Automated Auditory Brainstem Response (AABR)

** = Automated Otoacoustic Emissions (AOAE)

Diagnostic d'évaluation de l'audition

Pour le diagnostic d'évaluation de l'audition, l'examen comprend plusieurs vérifications en profondeur de l'audition de votre bébé. Elles permettent de développer une compréhension complète de l'audition de votre bébé. Les tests de diagnostic incluent un test des Émissions Oto-acoustiques (EOA)*** et un test des Potentiels Évoqués Auditifs du Tronc Cérébral (PEATC)****.

Il existe, dans chaque région de la santé où ces tests sont effectués, des sites spéciaux pour l'évaluation des nourrissons. Les examens sont effectués par des audiologistes spécialisés en évaluation de l'audition des nourrissons, formés par le BCEHP.

Les tests peuvent prendre jusqu'à deux heures. Parfois, il faut parfois plusieurs rendez-vous pour évaluer l'audition d'un bébé avec précision.

Les deux types de tests sont sans douleur et ne présentent aucun danger pour votre bébé. Il est important de respecter vos rendez-vous et de connaître le statut de l'audition de votre bébé.

Si les résultats du second examen ne sont pas clairs, cela veut-il dire que mon bébé a probablement une perte auditive?

Si les résultats du second test auditif ne sont pas clairs, il est plus probable que votre enfant puisse avoir une perte auditive.

Environ un bébé sur 20 dont le second examen ne montre pas de réponse claire, a une perte auditive dans une ou deux oreilles.

*** = Otoacoustic Emissions (OAE)

**** = Auditory Brainstem Response (ABR)

Quelle est l'étape suivante?

Vous recevrez un appel téléphonique avec les détails du rendez-vous de suivi dans les prochaines semaines. Le lieu de l'examen se trouvera le plus près possible de votre maison.

Certains parents éprouvent de la difficulté à attendre les résultats des tests d'évaluation de leur bébé. Si vous souhaitez parler avec une personne qui a vécu l'expérience de ces examens, appelez la clinique qui s'occupe de l'examen de votre bébé ou le bureau provincial du BCEHP au numéro sans frais 1-866-612-2347.

Nature confidentielle des renseignements

Le Programme d'Audition précoce de C.-B. (PAPCB) est un programme provincial de dépistage et d'intervention de la surdité. C'est un service offert par le BC Children's Hospital et la Régie des services de santé provinciaux.

Comment puis-je accéder au programme?

La plupart des familles peuvent accéder au PAPCB peu après la naissance de leur bébé au moment du dépistage auditif. Si votre bébé est né dans un hôpital, le responsable du dépistage obtiendra ses coordonnées, sa date de naissance et son numéro de santé personnel du système d'admission de l'hôpital. Si votre bébé a besoin d'un examen plus approfondi après le dépistage, le responsable en discutera avec vous et vous donnera d'autres informations.

Comment les renseignements sur mon bébé sont-ils transmis?

Pour être en mesure d'offrir des services à votre famille, le PAPCB devra transmettre des renseignements sur votre enfant à des professionnels de l'audition, de la communication précoce et des services de soutien. Ces professionnels pourront faire partie d'hôpitaux, de cliniques de dépistage auditif, de centres de développement infantile et de programmes d'intervention précoce, par exemple.

Les renseignements personnels de votre enfant sont recueillis en vertu de l'article 26(c) de la *BC Freedom of Information and Protection of Privacy Act* (Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée de la Colombie-Britannique). Ces renseignements sont utilisés pour offrir des services de soutien, d'évaluation auditive et de communication précoce. Nous les employons également pour nous aider à déterminer comment répondre aux besoins de votre famille, comment améliorer nos programmes et services, et comment assurer la qualité de nos soins. Ces renseignements pourront être utilisés à des fins de recherche avec votre consentement ou dans la mesure où la loi le permet.

Pour en savoir plus la façon dont le PAPCB recueille et transmet les renseignements personnels, visitez notre site Web (www.phsa.ca/earlyhearing) ou communiquez avec le programme au 301-931 rue Fort, Victoria (C.-B.) V8V 3K3; Téléphone : 1-866-612-2347